



Actualisée le 19/03/2020 à 16h

Cette foire aux questions rassemble les réponses connues à la date de leur rédaction. Prenez soin, dans tous les cas, de vérifier la réglementation en vigueur.

Seules les questions transmises avant 14h le 19 mars ont pu être traitées dans ce document.

N°	Thématique générale	Date Q.	Source Q.	Question	Réponse	Statut réponse	Source Rép.	Date réponse (et période de validité)
1	Adaptation de l'activité aux règles de confinement	16-mars-20	CDA	Les conseillers peuvent-ils recevoir des clients dans les Chambres d'agriculture ?	Non. Tous les établissements du réseau sont fermés au public.	Validé	APCA	16-mars-20
3	Adaptation de l'activité aux règles de confinement	16-mars-20	CDA	Les conseillers peuvent-ils se déplacer sur les exploitations pour réaliser certains relevés, sans contact avec l'agriculteur ? (par exemple pour assurer la surveillance sanitaire des cultures)	<p>Oui. Voir question 2.</p> <p>Dans la mesure où le déplacement ne peut être reporté de quelques semaines, en remplissant l'attestation de déplacement dérogatoire et en sélectionnant le motif : "déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés".</p> <p>Il faudra en outre respecter les consignes de bio sécurité si une rencontre avec l'agriculteur devait arriver. En particulier mesures de distanciation et possibilité de se laver les mains au savon (ou utilisation de gel hydroalcoolique) avant de se rendre sur l'exploitation et en sortant.</p>	Validé	APCA	17/03/2020 - jusqu'au 31 mars 2020
4	Adaptation de l'activité aux règles de confinement	16-mars-20	CDA	Les activités agricoles sont maintenues mais dans quelle mesure les agriculteurs pourront-ils s'approvisionner en matériels, produits et autres fournitures nécessaire à leur activité ?	<p>Voir question 2.</p> <p>La liste des activités autorisées a été élargie aux fournisseurs des agriculteurs ainsi que l'entretien et la réparation des engins et matériels agricoles.</p> <p>Les agriculteurs peuvent sortir pour s'approvisionner en matériel, produits et autres fournitures indispensables au bon déroulement de leur activité et de manière urgente (ne pouvant absolument pas être différée de quelques semaines) en remplissant l'attestation de déplacement dérogatoire et en sélectionnant le motif : "déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés".</p> <p>On conseille en outre aux agriculteurs d'être toujours munis d'un extrait de Kbis, inscription au registre agricole... ou de tout autre document justifiant qu'ils sont agriculteurs au cours de leurs déplacements.</p>	Validé	APCA	17/03/2020 - à réactualiser tous les jours



Actualisée le 19/03/2020 à 16h

Cette foire aux questions rassemble les réponses connues à la date de leur rédaction. Prenez soin, dans tous les cas, de vérifier la réglementation en vigueur.

Seules les questions transmises avant 14h le 19 mars ont pu être traitées dans ce document.

N°	Thématique générale	Date Q.	Source Q.	Question	Réponse	Statut réponse	Source Rép.	Date réponse (et période de validité)
1	Adaptation de l'activité aux règles de confinement	16-mars-20	CDA	Les conseillers peuvent-ils recevoir des clients dans les Chambres d'agriculture ?	Non. Tous les établissements du réseau sont fermés au public.	Validé	APCA	16-mars-20
5	Entreprise	16-mars-20	CDA	Pendant le confinement les agriculteurs pourront-ils continuer à travailler ? Et leurs salariés ? Les prestataires de services ? (période des semis qui démarre, alimentation des élevages, taille...)	<p>Oui, les agriculteurs pourront continuer à travailler comme leurs salariés, en respectant le décret du 16 mars (voir question 2) ainsi que les mesures « barrières », disponibles et actualisées sur le site du gouvernement.</p> <p>Le respect de ces mesures est obligatoire. En cas de détection d'un cas de Covid19, ce sont l'ensemble des personnes ayant eu des liens étroits (ie, ayant eu des contacts à moins d'1 mètre ou dans un espace clos au-delà de 15 minutes) avec le cas confirmé qui devront être en confinement.</p> <p>On conseille en outre aux agriculteurs d'être toujours munis d'un extrait de Kbis, inscription au registre agricole... ou de tout autre document justifiant qu'ils sont agriculteurs au cours de leurs déplacements.</p> <p>Plus d'informations : <a href="http://www.interieur.gouv.fr">www.interieur.gouv.fr</a></p>	Validé	MAA	17-mars-20
6	Entreprise	16-mars-20	CDA	Pendant le confinement un service de permanence chez les mécaniciens agricole sera t'il maintenu pour faire face aux petites pannes ?	Rien ne s'y oppose. Ces derniers peuvent maintenir leur service aux agriculteurs. Arrêté du 15 mars : la liste des activités autorisées a été élargie aux fournisseurs des agriculteurs ainsi que l'entretien et la réparation des engins et matériels agricoles.	Validé	APCA	16-mars-20
7	Politique agricole commune	16-mars-20	CDA	Les déclarations PAC doivent avoir lieu entre le 1er avril et le 15 mai. Y a-t-il un report de date ?	La Commission a annoncé une extension des délais de déclaration PAC au 15 juin. La mise en œuvre en France sera précisée à l'issue du Conseil des ministres de l'agriculture de lundi 23 mars. Dans tous les cas, la télé-déclaration n'ouvre qu'au 1er avril.	En cours de résolution	APCA	17-mars-20
8	Entreprise	16-mars-20	Agriculteurs	Les exploitations agricoles sont-elles éligibles à un report de charges, dans les mêmes conditions que les entreprises ?	Oui, dans les mêmes conditions que pour les autres entreprises. Plus d'informations auprès de la MSA : <a href="https://www.msa.fr/ly/exploitant/coronavirus-mesures?p_p_id=56_INSTANCE_XV0tAcVS4ow&amp;p_p_lifecycle=0&amp;p_p_state=normal&amp;p_p_mode=view&amp;p_p_col_id=column-1&amp;p_p_col_count=1&amp;_56_INSTANCE_XV0tAcVS4ow_read_more=2">https://www.msa.fr/ly/exploitant/coronavirus-mesures?p_p_id=56_INSTANCE_XV0tAcVS4ow&amp;p_p_lifecycle=0&amp;p_p_state=normal&amp;p_p_mode=view&amp;p_p_col_id=column-1&amp;p_p_col_count=1&amp;_56_INSTANCE_XV0tAcVS4ow_read_more=2</a>	Validé	APCA	16/03/2020 - à réactualiser
9	Elevage	16-mars-20	CDA	Les éleveurs ayant besoin d'un passeport bovin peuvent-ils s'adresser à la Chambre d'agriculture ?	Oui, uniquement avec un contat dématérialisé et par voie postale.	Validé	APCA	16-mars-20
10	Bienvenue à la Ferme	16-mars-20	CDA	Les journées portes ouvertes "Printemps à la ferme" sont elles maintenues ?	Non, conformément aux mesures d'interdiction des rassemblements publics.	Validé	APCA	16-mars-20
11	Adaptation de l'activité aux règles de confinement	16-mars-20	CDA	Quels dispositifs en cas de manque de main d'œuvre ?	La question est remontée au Ministère. La loi qui va passer en urgence va introduire des souplesses dans le code du travail qui pourraient répondre au problème posé. Il n'y a, à ce jour, pas de réponse spécifique concernant les saisonniers et les restrictions aux frontières mais le secteur agro alimentaire a d'ores et déjà été identifié comme stratégique .	En cours de résolution	MAA	17-mars-20



Actualisée le 19/03/2020 à 16h

Cette foire aux questions rassemble les réponses connues à la date de leur rédaction. Prenez soin, dans tous les cas, de vérifier la réglementation en vigueur.

Seules les questions transmises avant 14h le 19 mars ont pu être traitées dans ce document.

N°	Thématique générale	Date Q.	Source Q.	Question	Réponse	Statut réponse	Source Rép.	Date réponse (et période de validité)
1	Adaptation de l'activité aux règles de confinement	16-mars-20	CDA	Les conseillers peuvent-ils recevoir des clients dans les Chambres d'agriculture ?	Non. Tous les établissements du réseau sont fermés au public.	Validé	APCA	16-mars-20
12	Entreprise	16-mars-20	CDA	Quelles indemnités sont prévues pour les commandes publiques annulées (lycées, collèges...) ?	La question a été remontée au Ministère des Finances, par le Ministère de l'Agriculture. Voici sa réponse : il n'y a pas de règles générales à ce stade, mais le projet de loi en cours devrait permettre des assouplissements et faire en sorte que les acheteurs publics soient compréhensifs. L'objectif du Gouvernement au travers de l'ensemble des mesures d'accompagnement financier et économique liées à la crise du Covid19 est de préserver les petites entreprises - et de fait, les exploitations -.	Validé	MAA	17-mars-20
13	Adaptation de l'activité aux règles de confinement	17-mars-20	CDA	La mission de service public du CFE impose un traitement des dossiers le jour même de la réception des dossiers de création, modification ou cessation d'entreprise. Quelles sont nos obligations en matière de CFE suite à la fermeture au public de nos établissements ?	Compte tenu du contexte actuel lié au Covid-19 et à l'annonce du Président de la République, il est demandé aux agents CFE de respecter les consignes du gouvernement relatives au confinement et au travail à distance.  Dans ce cadre, il vous est rappelé que les demandes de création d'entreprises peuvent se faire de manière dématérialisée via notamment le guichet-entreprises ( <a href="https://www.guichet-entreprises.fr/fr/">https://www.guichet-entreprises.fr/fr/</a> ).  Ainsi, si votre établissement est fermé au public et qu'aucun moyen ne permet aux agents CFE de récupérer les dossiers, vous êtes priés d'inviter les demandeurs (par exemple sur le site internet de la chambre) à procéder à un envoi des documents demandés à la chambre par voie électronique, ou à procéder directement à leurs démarches par voie dématérialisée sur <a href="http://www.guichet-entreprises.fr">www.guichet-entreprises.fr</a> .  Si votre établissement est fermé au public et qu'un moyen est mis en place par la Chambre d'agriculture pour permettre aux agents de récupérer les dossiers (par ex. si une personne est présente sur le site pour pouvoir scanner les dossiers reçus par courrier et les envoyer par mail à ses collègues pour traitement) et si vous avez la possibilité de les traiter depuis votre lieu de TAD vous pouvez assurer le traitement des dossiers.	Validé	MAA	19-mars-20
14	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	17-mars-20	APCA	Dans l'Arrêté du 15 mars 2020, il n'est pas explicitement mentionné les points de vente à la ferme et points de vente collectifs entre agriculteurs. Juridiquement ce ne sont pas des magasins de détail. Peuvent-ils rester ouverts et continuer à recevoir du public ?	Le gouvernement a publié la liste des établissements qui restent ouverts. Les points de vente à la ferme ou en collectif peuvent entrer dans la catégorie "Autres commerces de détail alimentaires et magasins spécialisés" et font donc partie des commerces qui peuvent rester ouverts, en respectant les mesures de distanciation, et les formalisant (limitation du nb de personnes acceptées dans les locaux, indications au sol sur les distances de 1 m à respecter, etc). Plus d'infos : <a href="https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus">https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus</a> (onglet "les établissements fermés")	Validé	MAA	18-mars-20
15	Entreprise	17-mars-20	APCA	Dans le cadre de l'accompagnement à l'installation, les Chambres d'agriculture offrent aux porteurs de projet la possibilité de réaliser un stage en exploitation agricole. Il s'agit de stages de parrainage et de stages d'application avec des stagiaires ayant le statut de stagiaire agricole (assimilé salarié) ou stagiaire de la formation professionnelle continue. Les conventions sont cosignées par la Chambre d'agriculture, le chef d'entreprise et le stagiaire.  Des stages sont actuellement en cours : faut-il suspendre tous les stages ou laisser le choix aux stagiaires et à leur maître de stage sachant que les agriculteurs comme leurs salariés peuvent continuer à travailler ?	Comme pour les élèves et étudiants de l'enseignement agricole, il n'est pas décidé que les stages en entreprise sont annulés, sauf si l'activité de l'entreprise est partielle ou arrêtée, si l'une des parties le demande, si il y a des raisons sanitaires.	Validé	MAA	17-mars-20
16	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	17-mars-20	APCA	Le gouvernement autorise les services de livraison. Certains producteurs souhaitent réaliser des livraisons de produits alimentaires à leurs clients. Quel document doivent-ils avoir lors de leur déplacement ?	Les chefs d'exploitation souhaitant réaliser des livraisons doivent compléter, pour eux-mêmes un justificatif de déplacement professionnel disponible sur le site du Ministère de l'Intérieur en précisant qu'ils complètent le document pour eux-mêmes ainsi que le trajet de la livraison.  On conseille en outre aux agriculteurs d'être toujours munis d'un extrait de Kbis, inscription au registre agricole... ou de tout autre document justifiant qu'ils sont agriculteurs au cours de leurs déplacements.	Validé	APCA	17-mars-20



Actualisée le 19/03/2020 à 16h

Cette foire aux questions rassemble les réponses connues à la date de leur rédaction. Prenez soin, dans tous les cas, de vérifier la réglementation en vigueur.

Seules les questions transmises avant 14h le 19 mars ont pu être traitées dans ce document.

N°	Thématique générale	Date Q.	Source Q.	Question	Réponse	Statut réponse	Source Rép.	Date réponse (et période de validité)
1	Adaptation de l'activité aux règles de confinement	16-mars-20	CDA	Les conseillers peuvent-ils recevoir des clients dans les Chambres d'agriculture ?	Non. Tous les établissements du réseau sont fermés au public.	Validé	APCA	16-mars-20
17	Entreprise	17-mars-20	APCA	Quelles sont les mesures de soutien aux entreprises pour les soutenir face à cette crise ?	Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises. Elles sont en cours d'expertise pour vérifier qu'elles concernent bien les exploitations agricoles.  Pour plus d'informations : <a href="http://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises">www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises</a>	En cours de traitement interne	APCA	17-mars-20
18	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	17-mars-20	CDA	Sous quelles conditions les marchés alimentaires sont-ils maintenus ?	Les marchés sont par principes ouverts. Y compris les Drives alimentaires. Dès lors que l'ensemble des mesures de biosécurité sont respectées. Cependant, nous conseillons aux agriculteurs de joindre la mairie ou le placier pour se faire confirmer que le marché se tient (décision communale de fermeture possible si l'organisation du marché ne permet de respecter les règles de protection). La fédération nationale des marchés de France a publié un communiqué dont nous vous encourageons à prendre connaissance : <a href="http://www.marchesdefrance.fr/actualites/communique-de-lexecutif-federal-du-17-mars-2020/">http://www.marchesdefrance.fr/actualites/communique-de-lexecutif-federal-du-17-mars-2020/</a>	Validé	MAA	17-mars-20
19	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	17-mars-20	Syndicalisme	Quid des marchés, Amap ou autres circuits courts de vente qui se tiennent généralement après 18h soit après le couvre-feu ?	Il n'y a, à ce jour, pas de couvre-feu.	Validé	APCA	17-mars-20
20	Entreprise	17-mars-20	CDA	Un agriculteur peut-il faire des livraisons de paille à des centres équestres ou à d'autres agriculteurs ?	Oui, dans les conditions listées en question 5.	Validé	APCA	17-mars-20
21	Entreprise	17-mars-20	CDA	Quelles sont les limitations de circulation en agriculture ?	Les agriculteurs pourront continuer à travailler comme leurs salariés, en respectant le décret du 16 mars.  Plus d'informations : <a href="http://www.interieur.gouv.fr">www.interieur.gouv.fr</a>	Validé	APCA	17-mars-20
22	Elevage	17-mars-20	Syndicalisme	Des abattoirs ferment suite aux restrictions du coronavirus. Qu'est-il prévu pour les éleveurs ne trouvant pas de solutions et devant garder leurs animaux ?	Les abattoirs comme les commerçants ont enclenché un plan de continuité de service. Se référer au plan de continuité de l'entreprise concernée.	Validé	MAA	18-mars-20
23	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	17-mars-20	Syndicalisme	Y aura-t-il une indemnisation de prévue pour l'annulation des activités pédagogiques et d'accueil à la ferme ? Si oui, sous quelle forme est-elle envisagée ?	Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises. Elles sont en cours d'expertise pour vérifier qu'elles concernent bien les exploitations agricoles.  Pour plus d'informations : <a href="http://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises">www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises</a>	En cours de traitement interne	MAA	18-mars-20
24	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	17-mars-20	Syndicalisme	Pourra-t-on avoir un manuel précis pour les règles d'hygiène et de distanciation sociale à observer pour la vente directe et les livraisons ?	Ces éléments sont disponibles sur le site du ministère de l'intérieur et du ministère de l'agriculture. <a href="http://www.interieur.gouv.fr">www.interieur.gouv.fr</a>  Retrouvez les aussi sur le site de la Chambre d'agriculture de Normandie : <a href="https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/gerer-son-exploitation/coronavirus/">https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/gerer-son-exploitation/coronavirus/</a>	Validé	APCA	17-mars-20
25	Elevage	17-mars-20	CDA	La fermeture des frontières espagnoles stoppe-t-elle la vente de brouillard et veau de 8 j vers l'Espagne ?	Les échanges commerciaux ne sont pas concernés par le confinement.	Validé	APCA	18-mars-20
26	Installation	17-mars-20	CDA	Les jeunes bénéficiaires de la DJA et du bonus agroécologie ( mesure investissement PDR FEADER) ont des formations à faire dans des délais précis . Peut-on avoir un report de délai post reprise activité ?	Le confinement concerne les hommes pas les animaux.	En cours de traitement interne		
27	Elevage	17-mars-20	Syndicalisme	Qu'en est-il pour les déplacements des apicultrices qui peuvent être longs ? Notamment pour les transhumances	Le déplacement des ruches fait partie intégrante du travail des apicultrices.	Validé	APCA	17-mars-20
29	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	17-mars-20	CDA	Les horticulteurs qui vendent des plants de légumes sont ils autorisés à ouvrir leur point de vente ou vendre sur les marchés ?	Oui.	En attente d'une confirmation ou d'une réponse MAA	APCA	17-mars-20



Actualisée le 19/03/2020 à 16h

Cette foire aux questions rassemble les réponses connues à la date de leur rédaction. Prenez soin, dans tous les cas, de vérifier la réglementation en vigueur.

Seules les questions transmises avant 14h le 19 mars ont pu être traitées dans ce document.

N°	Thématique générale	Date Q.	Source Q.	Question	Réponse	Statut réponse	Source Rép.	Date réponse (et période de validité)
1	Adaptation de l'activité aux règles de confinement	16-mars-20	CDA	Les conseillers peuvent-ils recevoir des clients dans les Chambres d'agriculture ?	Non. Tous les établissements du réseau sont fermés au public.	Validé	APCA	16-mars-20
30	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	17-mars-20	CDA	Les viticulteurs qui ont un caveau de vente de vin peuvent-ils rester ouverts ?	Oui, au titre des commerces de détail de boissons en magasin spécialisé.	Validé	APCA	17-mars-20
31	Elevage	18-mars-20	CDA	Certains services de poste n'assurent plus la distribution. Que faire ?	Se référer au plan de continuité de l'entreprise concerné.	Validé	APCA	18-mars-20
32	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	18-mars-20	CDA	Une petite laiterie travaille en circuits courts : les chambres d'affinage sont pleines, il n'y a plus de clients. Quelles sont les mesures d'accompagnement pour cette entreprise et ses producteurs ?	L'entreprise peut bénéficier de mesures de soutien telles que définies sur le site du Ministère de l'économie : <a href="https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises">https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises</a> A traiter au plan local, en fonction du plan de continuité de l'entreprise concernée.	Validé	APCA	18-mars-20
33	Environnement	17-mars-20	CDA	Un agriculteur peut-il continuer à appliquer ses traitements phytos, en bordure de lotissement ?	La réglementation n'a pas changé avec la mise en place du confinement.	Validé	APCA	17-mars-20
34	Marchés	17-mars-20	Syndicalisme	Autorise t on l'importation de plant, matière première agricole ? Ou l'exportation de matière première hors d'Europe comme le blé ?	Il n'y a pas, à ce jour, de restriction sur le transport de marchandises.	Validé		
35	Installation	17-mars-20	Syndicalisme	Concernant les installations agricoles en cours, les dossiers vont-ils être reportés ?		En cours de traitement interne		
36	Environnement	17-mars-20	APCA	Y a-t-il un danger de propagation du coronavirus via l'épandage des boues ?	Les premières recommandations pour les boues brutes sous plan d'épandage : - Patienter : ne pas utiliser ni épandre. - Sinon se protéger.  Cette interrogation a été traitée en inter-ministériel le 17 mars (DEB-DGAL-DGPE). Nous arrivons à saturation des capacités de stockage des stations d'épurations (les labos ne travaillant plus, les analyses ont donc été arrêtées) La DGAL a demandé une saisine de l'ANSES pour pouvoir traiter les question de risque d'épandage de boues brutes sur les sols agricoles et les questions de risques d'usage des boues par les agriculteurs. Une cellule de crise DGAL - ANSES vient d'être créée (estimation du délai d'analyse 1 semaine)	En attente d'une confirmation ou d'une réponse MAA	APCA	18-mars-20



Actualisée le 19/03/2020 à 16h

Cette foire aux questions rassemble les réponses connues à la date de leur rédaction. Prenez soin, dans tous les cas, de vérifier la réglementation en vigueur.

Seules les questions transmises avant 14h le 19 mars ont pu être traitées dans ce document.

N°	Thématique générale	Date Q.	Source Q.	Question	Réponse	Statut réponse	Source Rép.	Date réponse (et période de validité)
1	Adaptation de l'activité aux règles de confinement	16-mars-20	CDA	Les conseillers peuvent-ils recevoir des clients dans les Chambres d'agriculture ?	Non. Tous les établissements du réseau sont fermés au public.	Validé	APCA	16-mars-20
37	Environnement	17-mars-20	APCA	Les activités d'épandages peuvent elles se maintenir malgré le confinement ?	En fonction des activités d'épandage : - épandage d'effluents dans son exploitation : oui cela fait partie des activités agricoles - épandage de compost / digestats ou boues industrielles qui sont hors exploitation : les installations de valorisation sont fermées (pas des activités essentielles). Pas de transport de ces matières dans nos épandages.	En attente d'une confirmation ou d'une réponse MAA	APCA	18-mars-20
38	Entreprise	17-mars-20	CDA	Un paysagiste qui travaille seul en EURL peut-il travailler chez des particuliers ?	A ce jour, il n'y a pas d'interdiction des activités sur les chantiers de construction, ni dans les champs. Dès lors qu'il juge cela nécessaire au maintien de son activité économique, qu'il prend les précautions nécessaires et qu'il a les matériaux pour travailler seul, il peut exercer son activité professionnelle.  En prenant soin de compléter les documents cités en question 2.	Validé	APCA	18-mars-20
39	Adaptation de l'activité aux règles de confinement		CDA	L'entraide est-elle permise, dans le cadre du confinement lié à l'épidémie de coronavirus ?		En attente d'une confirmation ou d'une réponse MAA	APCA	18-mars-20
40	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme		APCA	Est ce que les clients peuvent venir chercher leur commande directement à la ferme ?	Oui, les activités de vente à emporter et de livraison sont maintenues dans les restaurants et débits de boissons, avec la recommandation d'éviter tout contact.  Le client devra remplir, pour se déplacer, l'attestation de déplacement dérogatoire et en sélectionnant le motif : "déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés". Il doit porter sur lui les justificatifs de déplacement, sous format papier uniquement.  Il faudra en outre respecter les consignes de bio sécurité au moment de la vente.	Validé	APCA	18-mars-20
41	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	17-mars-20	Syndicalisme	Quelle indemnisation est prévue pour les professionnels dont la production n'a pu être vendue car les marchés, salons et foires ont été annulés (produits frais et transformés, horticulture...) ? Compensation sur la base de la perte du chiffre d'affaires ?	A ce jour, l'entreprise peut bénéficier de mesures de soutien telles que définies sur le site du Ministère de l'économie : <a href="https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises">https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises</a>	En attente d'une confirmation ou d'une réponse MAA	APCA	18-mars-20
42	Environnement	18-mars-20	CDA	Est ce qu'un report pour renouveler les Certiphyto va être autorisé pour les agriculteurs ? Ma formation certiphyto a été annulée (mon certiphyto est périmé), comment vais-je pouvoir acheter des produits ? Y aura-t-il une dérogation ?	La DGER est en réflexion pour mettre en place un dispositif qui ne pénaliserait pas les agriculteurs qui dépasseraient leur date de fin de validité sans avoir pu réaliser une formation "renouvellement certiphyto" / "formation labellisée" ou "un test".	Validé	MAA	18-mars-20
43	Environnement	18-mars-20	CDA	L'irrigation est indispensable pour assurer les productions agricoles. Les canaux gravitaires sont mis en eau en ce moment dans certains départements. Les structures gestionnaires de réseaux d'irrigation (ex. ASA) leur ont demandé s'ils doivent suspendre la mise en eau des réseaux ?	Le service de l'eau d'irrigation est un service public qui doit être maintenu, dans le cadre du plan de continuité de service. La chambre peut adresser aux gestionnaires de réseaux des attestations de déplacement dérogatoires en cas de demande.	Validé	APCA	18-mars-20
44	Entreprise	18-mars-20	Syndicalisme	Certains agriculteurs ont recours à la cueillette sauvage dans l'exercice de leur activité professionnelle. Pourront-ils circuler librement ?	Oui, se référer à la question 5.	Validé	APCA	18-mars-20
45	Elevage	18-mars-20	CDA	Quel service minima des services EDE pour l'IPG ?	Le service minimum implique enregistrement des notifications, édition, impression et expédition des passeports, enregistrement des commandes de boucles et transmission aux fabricants. Ces actes peuvent être réalisés à distance de manière dématérialisée ou par la	Validé	APCA	18-mars-20
46	Elevage	18-mars-20	CDA	La transmission des passeports aux éleveurs comme les livraisons de boucles sont dépendantes de la Poste, que se passe-t-il si la poste est défaillante ?	La poste est un service public soumis à continuité d'activité.	Validé	APCA	18-mars-20
47	Elevage	18-mars-20	CDA	Les fabricants de boucles d'identification vont-ils continuer leur activité ?	Tous les fabricants ont mis en œuvre un plan de continuité d'activité	Validé	APCA	18-mars-20
48	Entreprise	18-mars-20	Syndicalisme	Y a-t-il des systèmes de garde prévues pour les enfants des agriculteurs ?	Ce n'est pas prévu, à ce jour, au niveau national. Des dispositions locales peuvent être mises en place.	Validé	APCA	18-mars-20



Actualisée le 19/03/2020 à 16h

Cette foire aux questions rassemble les réponses connues à la date de leur rédaction. Prenez soin, dans tous les cas, de vérifier la réglementation en vigueur.

Seules les questions transmises avant 14h le 19 mars ont pu être traitées dans ce document.

N°	Thématique générale	Date Q.	Source Q.	Question	Réponse	Statut réponse	Source Rép.	Date réponse (et période de validité)
1	Adaptation de l'activité aux règles de confinement	16-mars-20	CDA	Les conseillers peuvent-ils recevoir des clients dans les Chambres d'agriculture ?	Non. Tous les établissements du réseau sont fermés au public.	Validé	APCA	16-mars-20
49	Elevage	18-mars-20	CDA	Les prélèvements de cartilages pour la BVD faits à l'occasion de la pose des boucles d'identification vont-ils pouvoir être traités ?	Non il faut que les éleveurs conservent les prélèvements chez eux et les stockent à une température de - 20 ° C minimum (congélateur efficace) en attendant la reprise d'activité normale des laboratoires dont l'activité doit se concentrer prioritairement sur la tuberculose .	Validé	APCA	18-mars-20
50	Elevage	18-mars-20	CDA	Quelles obligations de continuité de service pour les contrôles des machines à traire ?	une réponse est en cours d'élaboration par le COFIT, nous la transmettrons dès qu'elle sera disponible	En cours de résolution	APCA	18-mars-20
51	Entreprise	18-mars-20	Syndicalisme	Les agriculteurs en redressement judiciaire sont contraints de payer à date fixe leur plan d'apurement, seront-ils concernés par les annonces de reports des cotisations ?		En cours de traitement interne	APCA	18-mars-20
52	Entreprise	18-mars-20	Syndicalisme	Les prélèvements mensuels des cotisations MSA sont ils reportés automatiquement ?	Voir question 8.	Validé	APCA	18-mars-20
53	Entreprise	18-mars-20	Syndicalisme	L'impôt sur les bénéfices agricoles sera-t-il reporté ?	Proposition de réponse : A l'heure actuelle, il n'y a pas de procédure de report du paiement de l'impôt sur le revenu et donc de l'impôt lié à la déclaration de bénéfices agricoles (BA). Néanmoins, le sujet reste à surveiller : face à la situation, nous avons des informations nouvelles chaque jour.	En attente d'une confirmation ou d'une réponse MAA	APCA	18-mars-20
54	Entreprise	18-mars-20	CRA	Entre 50 et 70 % du chiffre d'affaires des horticulteurs est réalisé entre mi mars et fin mai. Y a-t-il des mesures spécifiques pour ce secteur ?	Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises. Elles sont en cours d'expertise pour vérifier qu'elles concernent bien les exploitations agricoles Pour plus d'informations : <a href="http://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises">www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises</a>	En attente d'une confirmation ou d'une réponse MAA	APCA	18-mars-20
55	Entreprise	18-mars-20	CDA	Y aura t il des facilités pour embaucher des travailleurs étrangers ?		En attente d'une confirmation ou d'une réponse MAA		
56	Elevage	18-mars-20	CDA	Est-ce que les GDS continuent d'envoyer les documents sanitaires des animaux ?	Oui : les attestations sanitaire (ASDA) sont un des éléments du dispositif d'identification traçabilité , les GDS ont la même obligation de continuité de service que les EdE , donc ils ont l'obligation de continuer à éditer et expédier les ASDA.	Validé	APCA	18-mars-20
57	Environnement	18-mars-20	CDA	Peut on réaliser les contrôles des pulvérisateurs chez des concessionnaires de matériels agricoles sous réserve de respecter les consignes de bio-sécurité ?	A priori, oui, dans les conditions prévues par le décret du 16 mars. En outre, il faut s'assurer que les consignes de bio-sécurité sont rappelées et respectées (lavage de main avant et après, non contact, distance de sécurité).	Validé	APCA	18-mars-20
58	Elevage	18-mars-20	CDA	Les laboratoires d'analyses pour le lait vont-ils toujours fonctionner ?	Se référer au plan de continuité de l'entreprise concerné.	Validé	APCA	18-mars-20
59	Elevage	18-mars-20	CDA	Les services d'équarrissage fonctionnent-ils ?	Se référer au plan de continuité de l'entreprise concerné.	Validé	APCA	18-mars-20



Actualisée le 19/03/2020 à 16h

Cette foire aux questions rassemble les réponses connues à la date de leur rédaction. Prenez soin, dans tous les cas, de vérifier la réglementation en vigueur.

Seules les questions transmises avant 14h le 19 mars ont pu être traitées dans ce document.

N°	Thématique générale	Date Q.	Source Q.	Question	Réponse	Statut réponse	Source Rép.	Date réponse (et période de validité)
1	Adaptation de l'activité aux règles de confinement	16-mars-20	CDA	Les conseillers peuvent-ils recevoir des clients dans les Chambres d'agriculture ?	Non. Tous les établissements du réseau sont fermés au public.	Validé	APCA	16-mars-20
60	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	18-mars-20	CDA	Les points de vente à la ferme et en collectifs peuvent-ils rester ouverts ?	Le gouvernement a publié ici : <a href="https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/les-etablissements-qui-restent-ouverts">https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/les-etablissements-qui-restent-ouverts</a> (dans l'onglet "les établissements fermés"). Les points de vente à la ferme ou en collectif peuvent entrer dans la catégorie "Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisés" et font donc partie (à date) des commerces qui peuvent rester ouverts	Validé	APCA	18-mars-20
61	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	18-mars-20	CDA	Quelles mesures de prévention respecter pour un distributeur automatique distribuant des produits alimentaires ?	Les agriculteurs sont en droit d'approvisionner les distributeurs. Si possible, mettre à disposition des usagers des lingettes désinfectantes à côté des zones de saisie (claviers/manipulation des casiers) et afficher les règles de prévention imprimées à côté des casiers - <a href="https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/niere-">https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/niere-</a>	Validé	APCA	18-mars-20
62	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	18-mars-20	CDA	Les Drives fermiers font-ils partie des commerces alimentaires pouvant continuer à fonctionner ?	Oui, les drives fermiers sont déclarés du point de vue de la réglementation sanitaire comme un commerce de détail Les mesures de préventions vont devoir être appliquées lors de la livraison	Validé	APCA	18-mars-20
63	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	18-mars-20	CDA	Les AMAP sont-elles autorisées à fonctionner ?	Les marchés sont par principes ouverts. Les AMAP peuvent être assimilées à des marchés alimentaires et à ce titre peuvent être autorisées.	Validé	MAA	18-mars-20
64	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	18-mars-20	CDA	Quelles mesures respecter pour la distribution de produits en vrac et l'utilisation de contenants apportés par le consommateur pour la consommation en vrac ?	L'utilisation des contenants des clients et la récupération des consignes peuvent constituer des facteurs de contamination. Pour des questions d'hygiène et pour éviter d'éventuelles contaminations lors de la récupération et du nettoyage des contenants, il peut être suggéré : - De reporter la récupération de ces contenants - De ne plus récupérer ces contenants et consignes - D'utiliser des équipements de nettoyage adapté de type lave batterie  Si le point de vente n'est pas en mesure d'assurer que ces zones ne soient pas le lieu de contaminations potentielles (pas de lingettes désinfectantes disponibles) nous vous invitons à fermer ces espaces.	Validé	APCA	18-mars-20
65	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	18-mars-20	CDA	Les cueillettes sont-elles considérées comme un commerce de détail alimentaire ?	Proposition de réponse : Dans le cadre de l'approvisionnement alimentaire, les cueillettes peuvent être ouverte. Mais aucun événement collectif ne peut y être tenu.	En attente d'une confirmation ou d'une réponse MAA	APCA	18-mars-20
66	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	18-mars-20	CDA	Pour les drives fermiers, chaque producteur qui effectuera des livraisons doit-il être muni d'un justificatif de déplacement ? Si oui, est-ce que celui-ci doit être complété par le président du Drive fermier ?	L'attestation permanente élaborée par l'agriculture lui-même suffit.	Validé	APCA	18-mars-20
67	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	18-mars-20	CDA	Est-ce qu'un agriculteur peut continuer à vendre des volailles vivantes aux particuliers (destinataires finaux) ?		En attente d'une confirmation ou d'une réponse MAA		
68	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	18-mars-20	CDA	Pour les marchés de plein vent qui se tiennent, les producteurs sont-ils obligés d'avoir un terminal de CB pour paiement en sans contact ?	Non, le paiement par CB sans contact est recommandé pour limiter le contact direct entre personnes, mais ce n'est pas une obligation réglementaire	Validé	APCA	18-mars-20





Actualisée le 19/03/2020 à 16h

Cette foire aux questions rassemble les réponses connues à la date de leur rédaction. Prenez soin, dans tous les cas, de vérifier la réglementation en vigueur.

Seules les questions transmises avant 14h le 19 mars ont pu être traitées dans ce document.

N°	Thématique générale	Date Q.	Source Q.	Question	Réponse	Statut réponse	Source Rép.	Date réponse (et période de validité)
1	Adaptation de l'activité aux règles de confinement	16-mars-20	CDA	Les conseillers peuvent-ils recevoir des clients dans les Chambres d'agriculture ?	Non. Tous les établissements du réseau sont fermés au public.	Validé	APCA	16-mars-20
69	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	18-mars-20	CDA	Des marchés de plein vent ferment sur décision communale, cela génère des pertes immédiates (produits éventuellement perdus) et potentiellement des pertes futures : produits qui ne seront pas fabriqués. Y a-t-il des précautions à prendre pour une éventuelle indemnisation ?	Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises : <a href="https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf">https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf</a> Contactez la DIRECCTE pour plus d'informations, des adresses destinées à la gestion de la crise COVID19 sont indiqués dans le document dans le lien ci-dessus En cas d'annulation de marché, il est conseillé de garder des traces de ces annulations : message de la mairie, article de presse.	Validé	APCA	18-mars-20
70	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	18-mars-20	CDA	Quelles mesures de compensation sont prévues pour les activités agritouristiques qui doivent être annulées ?	Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises : <a href="https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf">https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf</a> Contactez la DIRECCTE pour plus d'informations, des adresses destinées à la gestion de la crise COVID19 sont indiqués dans le document dans le lien ci-dessus	Validé	APCA	18-mars-20
71	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	18-mars-20	CDA	Dans quel cadre la livraison est-elle autorisée (alimentaire, non alimentaires) ?	Dans tous les cas, c'est leur activité professionnelle. Elle est autorisée.	Validé	APCA	18-mars-20
72	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	18-mars-20	CDA	L'attestation de déplacement dérogatoire n'inclut pas de notions de distance parcourue, cela signifie-t-il que les livraisons alimentaires en point de vente final peuvent continuer à être effectuées sur de longues distances ?	Oui.	Validé	APCA	18-mars-20
73	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	18-mars-20	CDA	Les producteurs ont besoin de se fournir en matériel (vivant et non vivant) pour le fonctionnement de leur exploitation agricole. Comment peuvent-ils poursuivre leur activité ?	Voir Question 4.	Validé	APCA	18-mars-20
74	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	18-mars-20	CDA	Les magasins de producteurs sous forme associative auront-ils droit aux aides économiques pour les entreprises? (dans le cas d'un arrêt d'activité suite à l'arrêt maladie de plusieurs personnes au sein du collectif)	Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises. Elles sont en cours d'expertise pour vérifier qu'elles concernent bien les exploitations agricoles  Pour plus d'informations : <a href="http://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises">www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises</a>	En attente d'une confirmation ou d'une réponse MAA	APCA	18/03/2020
75	Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	18-mars-20	CDA	Quelle gestion du personnel salarié dans le cadre d'un ralentissement ou arrêt de l'activité?	Les salariés peuvent bénéficier, par exemple, de chômage partiel.	Validé	APCA	18-mars-20